



LIMINAIRE DU CHSCT DU 9 JUIN 2021

Réorganisation des Services Informatiques des services centraux de la DGFIP

Tout d'abord une remarque d'ODJ : le CHSCT est consulté entre 14h30 et 15h30... nous pensons que les sujets à présenter méritent mieux que cela...

Le point de départ de la réorganisation des Services informatiques des services centraux de la DGFIP est le Contrat d'Objectifs et de Moyens 2020-2022 entre DGFIP / Secrétariat Général des Ministères Économiques et Financiers / Direction du Budget, visant à accélérer la Transformation Numérique.

Sa traduction « organisationnelle » aboutit à passer de 2 à 3 structures :

- du Service des Systèmes Informatiques et du Service à Compétence Nationale Cap Numérique,
- à un Service Informatique, un Service à Compétence Nationale : Direction Technique Numérique et une Direction des Projets Numériques.

L'organigramme pyramidal est abandonné, on passe à un **organigramme en râteau**.

Première conséquence de la réorganisation :

Plus de décisions seront prises au niveau de l'équipe et de son encadrement immédiat.

Les litiges remonteront vite à l'échelon supérieur. **La CGT prévoit l'augmentation du stress des encadrants immédiats.** Certains ne sont pas employés supérieurs (scrum master, etc). **Cet état de fait aura des conséquences sur les agents.**

Deuxième conséquence de la réorganisation :

Une inquiétude générale se manifeste pour les agents affectés en Direction de projet, ils ont bien compris que ces structures n'étant pas pérennes, ils n'ont aucune certitude, le projet achevé de rester dans les services centraux.

Ils se ressentent donc en sursis, ou en contrat d'objectif à durée limitée...

Leur anxiété est encore accrue du fait du télétravail isolé généralisé.

Certains se renseignent sur d'autres affectations possibles.

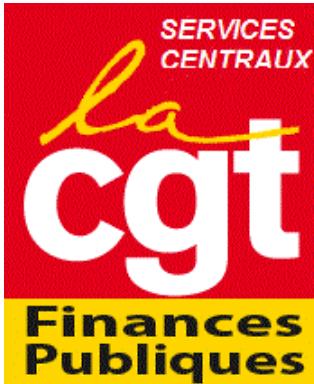
Une réforme de cette ampleur ne peut réussir qu'avec la participation entière d'agents pleinement investis dans leur travail et non dans la crainte de menaces ressenties imminentées.

A SI des agents en télétravail thérapeutique, en temps partiel sont menacés, à l'occasion de la réorganisation de ne pas rester sur leur poste.

Des agents ont appris fin janvier le départ de leur mission en ESI et ont du faire une demande de mutation dans les 10 jours suivants.

La CGT attire l'attention sur l'ambiance délétère qui se met en place et fait craindre le pire à des agents, qui aiment leur travail :

- la relégation sur des tâches non souhaitées ;
- la mise à l'écart ;



**LIMINAIRE
DU CHSCT
DU 9 JUIN 2021**

**Réorganisation des Services
Informatiques des services centraux de la
DGFIP**

- le départ exigé.

Troisième conséquence de la réorganisation :

Des équipes auront une nouvelle structure adaptée à l'application de nouvelles méthodes de travail : agile, DevOps.

Pour les projets en méthode agile la fusion dans une même équipe d'agents de Maîtrise d'Ouvrage (MOA) et Maîtrise d'Oeuvre (MOE) est organisée.

Cette méthode est adaptée pour des projets réduits, sans liens avec de plus gros projets dont ils seraient dépendant, or elle est déjà utilisée dans d'autres contextes.

Cette méthode suppose la présence dans l'équipe de toutes les compétences, par exemple Programmeur Système (PSE), architecte, ce qui n'est déjà pas le cas.

La méthode doit permettre de présenter rapidement et à intervalles rapprochées les réalisations de l'équipe.

Cette méthode est déjà utilisée par plusieurs projets et des problèmes ont surgi dû à la méthode et / ou à son application, en effet :

- les bureaux du type open-space s'ils sont adaptés aux échanges fréquents entre agents ne permettent pas la concentration nécessaire pour la rédaction de spécification ou l'écriture de code ;
 - la multiplication des réunions à des intervalles fréquents : journaliers, hebdomadaires, etc ;
 - la modification des objectifs à court terme, nécessitant des révisions de code fréquentes ;
- ne sont pas vivable pour tous les agents et génère du stress pour tous.**

Des modifications d'ampleur, sont en permanence redoutées pouvant remettre en cause les spécifications, et obliger à des retours en arrière.

Cette situation pèse lourdement sur des agents qui ont le sentiment d'être toujours en retard, d'être coupable, d'incompétence.

Des situations ont conduit au pourrissement des conditions de travail, allant jusqu'au burn-out.

Le danger de situation extrêmes, irréversibles, existe car les agents ne viennent le plus souvent que très tard, voir trop tard, vers le médecin du travail, ou vers les organisations syndicales.

La CGT a besoin de garanties quand à la santé, au bien-être des agents qui vont y être confrontés, ou qui vont avoir à l'utiliser.

L'administration a besoin d'agent bien dans leur travail pour remplir leurs missions.

En conséquence de ces difficultés, mettant parfois en cause la santé des agents la CGT demande que les agents affectés dans les équipes travaillant avec cette méthode :

- soient volontaires ;**



**LIMINAIRE
DU CHSCT
DU 9 JUIN 2021**

**Réorganisation des Services
Informatiques des services centraux de la
DGFIP**

- qu'ils aient la possibilité s'ils s'aperçoivent que cette méthode ne leur convient pas, de demander un autre poste.

Une remarque contextuelle supplémentaire :

La situation de télétravail généralisé à 100 % ou très proche de 100 % dans les services informatiques crée des situations aggravantes dans ce type d'organisation qui est prévu avec des agents proches les uns des autres.

La CGT demande la mise en place d'un suivi de la mesure du stress, en particulier à l'occasion de cette réorganisation structurelle et méthodologique.

Encore une fois l'intérêt de la santé et du bien-être des agents est une condition à moyen et long terme de la qualité de leur travail et de la pérennité du service.